



---

*Procès-Verbal  
Séance du Conseil Municipal du  
11 mars 2024*

---

*Convocation  
en date du  
5 mars 2024*

L'an deux mil vingt-quatre, le onze mars, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Mme Isabelle OZOUX, Maire.

**Etaient présents** : Isabelle OZOUX, Yoan AUBERT, Chantal MANCHON, Véronique VAN TILBEURGH, Patrick LANGLAIS, Soizic MOUZAN, Patrick JEHANNIN, Yves DELACROIX, Hervé JAFFREDO, Béatrice BRUNET, Bensououd ABOUDOU, Delphine POTTIER, Alexis LE PICARD, Alice PRAT, Stéphane PAVIOT, Nadège COULON-TRARI, Bénédicte GICQUEL, Annie CHEVALIER, Paul MEURICE, Jean-Louis LOZAC'HMEUR, Claire BEGUIN, Alain THEBAULT, Jean-Claude HULIN, Marie-Pierre NOËL, Mélanie LE COUVIOUR.

**Excusés** : Maryvonne HAMONO, Marie GUEGUEN.

**Absents** : /

**Pouvoirs** : Maryvonne HAMONO à Yves DELACROIX, Marie GUEGUEN à Chantal MANCHON.

**Secrétaire de séance** : Alain THEBAULT a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

Madame la Maire soumet, au vote de l'assemblée, le procès-verbal de la séance du 12 février 2024.

Le procès-verbal de la séance du 12 février 2024 est adopté à l'unanimité.

---

## Introduction par Madame la Maire

*Le Conseil Municipal de mars est l'occasion de laisser chaque année une trace écrite en l'honneur de la journée mondiale des droits de femmes.*

*Il y a 80 ans les femmes françaises obtenaient le droit de vote. Cela semble fort, fort lointain et pourtant... les femmes sont encore loin d'avoir autant de droits que les hommes même si la loi, dans certains pays, dont la France, dit le contraire.*

*Nos revendications ne datent pas d'hier. En 1791, par exemple, Olympe de Gouges publie les droits de la femme et de la citoyenne. Ils seront vite « oubliés » et elle décapitée. Elle est certainement la première femme ayant réclamé l'égalité des sexes dans les institutions.*

*Difficile combat, souvent réduit à des images et des textes sexistes lorsqu'il est question des suffragettes, du Mouvement de Libération de la Femme, des chiennes de garde... et j'en passe. Personnellement j'admire ces femmes qui ont « osé » contre vents et marées défendre nos droits, lutter pour notre sécurité dans le couple, la famille, comme dans l'espace public. La sur représentation masculine dans nos instances politiques a très longtemps été un frein à l'expression de nos droits les plus fondamentaux. Il faut par exemple attendre 1965 pour que les femmes aient enfin le droit de travailler et d'ouvrir un compte bancaire en leur nom propre sans l'autorisation de leur mari. Mais il faudra attendre encore 10 ans pour que la loi Veil promulgue, enfin, la dépénalisation de l'IVG. Et ce n'est qu'en ce mois de mars 2024 que ce droit à l'IVG est introduit dans notre Constitution. Une première mondiale qui, espérons-le trouvera écho dans de nombreux autres pays.*

*C'est aussi en 1975, année internationale de la femme que l'ONU propose la première journée internationale des femmes. En France ce n'est qu'en 1982 que la journée des droits des femmes voit le jour.*

*Mais pourquoi, me direz-vous, encore parler des droits des femmes en ce premier tiers du XXI<sup>è</sup> siècle ? Après tout, la loi, en France, sur le papier, nous donne les mêmes droits que les hommes. Alors pourquoi le salaire des femmes est-il encore inférieur, en moyenne d'environ 15% à celui des hommes. Pourquoi parle-t-on encore de « promotion canapé » pour des femmes qui obtiennent des postes à haute responsabilité, pourquoi n'y a-t-il que 20% de femmes maires...*

*Et puis il y a la sphère familiale, celle des féminicides. Il faudra attendre 2014 pour que ce mot arrive dans le dictionnaire et remplace peu à peu l'expression « crime passionnel ». Notre président avait assuré faire des violences intra familiales la grande cause de son quinquennat mais... on va dire que le quinquennat n'est pas fini !!!*

*Pour terminer sur une note plus optimiste je partage avec vous ma dernière lecture, un roman dystopique « la fin des hommes » : 2025, une pandémie de grippe particulièrement agressive tue... 90% des hommes. Face à l'adversité les femmes, tous pays confondus, s'unissent pour faire face. Un vaccin va permettre de sauver les 10% d'hommes encore en vie, grâce à ces femmes qui n'ont eu d'autre choix que d'unir leurs forces. La face du monde va alors prendre un nouveau tournant car les priorités vont, enfin, prendre plus en compte les besoins des femmes. Un exemple : elles réussissent à vaincre l'endométriose. Je vous laisse découvrir le reste.*

*Une pure fiction née de l'esprit imaginatif de Christina SWANSON. Mais dans un monde où les femmes pourraient enfin « jouer » à part égale avec les hommes allez savoir tout ce qui pourrait déjà se passer pour notre bien à toutes et tous.*

## Décisions du Maire

016	08/02/2024	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur un bien immobilier situé au 16 Allée des Pommiers (AB 82)
017	08/02/2024	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur un bien immobilier situé au 10 avenue John Kennedy (AB 158)
018	15/02/2024	Fourniture de fertilisant et amendement pour le terrain de football annexe – Devis de la société HORTALIS – Approbation pour un montant HT de 1 572,85 €.
019	15/02/2024	Fourniture de fertilisant et amendement pour le terrain de football d'honneur – Devis de la société HORTALIS – Approbation pour un montant HT de 1 693,41 €.
020	15/02/2024	Décompactage à lames des deux terrains de football (honneur et annexe) - Devis de la société MASSART TERRAINS DE SPORTS - Approbation pour un montant HT de 1 490,40 €.
021	21/02/2024	Fourniture et pose de rideaux occultants à l'école des Trois Rivières - Devis de la société FILMATEC - Approbation pour un montant HT de 1 304,48 €.
022	26/02/2024	Fourniture de produits d'hygiène et d'entretien pour les services communaux – Devis de la société ORAPI – Approbation pour un montant HT de 1 171,04 €.
023	26/02/2024	Réassort de vaisselle et contenants durables pour le restaurant municipal - Devis de la société HENRI JULIEN - Approbation pour un montant HT de 231,36 €.

## **I - FINANCES.**

### **1.1- Présentation et vote du compte de gestion 2023 – Budget principal et budgets annexes. (n° 020/2024).**

Conformément au décret n° 2003-187 du 5 mars 2003, le compte de gestion du Comptable de la Commune doit être soumis au vote du Conseil Municipal.

Les comptes de gestion, présentés par Monsieur le Trésorier Principal de Montfort-sur-Meu, pour le budget principal et les budgets annexes, retracent les opérations comptables effectuées au cours de l'exercice 2023.

Les comptes de gestion présentent des résultats conformes à ceux des comptes administratifs 2023 de la commune de Breteil et n'appellent aucune observation ni réserve.

Les montants globaux du compte de gestion 2023 comprennent :

- les résultats à la clôture de l'exercice précédent, tels qu'ils ressortaient du compte administratif 2022 et l'affectation des résultats décidée ;
- les opérations de l'exercice 2023 et enfin les résultats à la clôture de l'exercice 2023, conformes à ceux ressortant de notre compte administratif pour chaque budget.

Budget	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice 2023		Résultat de l'exercice 2023		Affectation du résultat 2022 sur 2023 à l'investissement pour mémoire (1068)	Résultat brut à la clôture	
	déficit	excédent	dépenses	recettes	déficit	excédent		déficit	excédent
<b>Budget Principal</b>									
Investissement		304 032,45	871 564,49	1 081 233,05		209 668,56			513 701,01
Fonctionnement		80 000,00	3 401 367,16	3 721 144,18		319 777,02	538 407,41		399 777,02
<b>Budgets annexes</b>									
<b>Budget annexe Centre Bourg</b>									
Investissement		1 320,00	0,00	0,00		0,00			1 320,00
Fonctionnement		65 782,84	0,96	15 610,28		15 609,32	0		81 392,16
<b>Budget Assainissement</b>									
Investissement		49 453,75	54 163,98	170 531,01		116 367,03			165 820,78
Fonctionnement		3 140,78	61 826,23	102 583,17		40 756,94	130 171,43		43 897,72
<b>Budget Annexe Chesnot</b>									
Investissement	-520 494,23		626 842,66	520 494,23	-106 348,43			-626 842,66	
Fonctionnement		987 276,34	725 157,90	626 842,91	-98 314,99		0		888 961,35
<b>TOTAL GENERAL</b>	-520 494,23	1 491 006,16	5 740 923,38	6 238 438,83	-204 663,42	702 178,87	668 578,84	-626 842,66	2 094 870,04
<b>Résultat</b>		970 511,93				497 515,45	668 578,84		1 468 027,38

Après présentation et vote, le Conseil Municipal décide de :

- ratifier les comptes de gestion présentés par Monsieur le Trésorier Principal de Montfort-sur-Meu,
- autoriser Madame la Maire à apposer sa signature sur les documents comptables présentés.

## 1.2- Présentation et vote du compte administratif 2023 – Budget principal et budgets annexes. (n° 021/2024).

### I. Les prévisions budgétaires

Le compte administratif retrace l'exécution du budget 2023 dont les crédits ont été votés :

- au budget primitif le 3 avril 2023,
- puis dans des décisions modificatives intervenues le 12 juin 2023, le 13 novembre 2023 et le 15 janvier 2024 (budget principal).

Le tableau ci-dessous retrace la totalité des crédits votés, tous budgets confondus, lors de l'exercice 2023 (BP + reports + BS + DM + reprise résultats 2022).

Section	dépenses / recettes	BP	Reprise résultats 2022	Dont reports (RAR 2022)	DM	Total crédits 2023
Fonctionnement	Dépenses	5 613 205,00 €	0,00 €	0,00 €	-159 566,00 €	5 453 639,00 €
Fonctionnement	Recettes	4 477 005,04 €	1 136 199,96 €	0,00 €	-159 566,00 €	5 453 639,00 €
Investissement	Dépenses	3 500 512,77 €	520 494,23 €	445 400,88 €	120 823,00 €	4 141 830,00 €
Investissement	Recettes	3 666 200,80 €	354 806,20 €	48 055,79 €	120 823,00 €	4 141 830,00 €

Le compte administratif se compose :

- du budget principal,
- de 3 budgets annexes, comportant des opérations relatives à des activités spécifiques assujetties à la T.V.A :
  - ↳ budget annexe Centre Bourg
  - ↳ budget annexe Assainissement
  - ↳ budget annexe Chesnot

Le compte administratif est un document dont la lecture permet, d'une part, de mesurer le niveau d'exécution des crédits votés et donc la qualité de la prévision, et, d'autre part, d'apprécier la situation financière d'une collectivité.

## II. L'exécution de la section d'investissement

Les recettes et dépenses de la section d'investissement sont décrites à travers les tableaux ci-dessous qui reprennent les prévisions et exécutions.

### VUE GLOBALE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

BUDGET	TYPES DEPENSES/ RECETTES	BUDGETE	REALISE	RAR 2023 A 2024	TAUX REALISATION	TAUX REALISATION AVEC RAR
PRINCIPAL	DEPENSES	2 562 092,00 €	871 564,49 €	629 637,34 €	34,02	58,59
	RECETTES	2 562 092,00 €	1 385 265,50 €	432 539,85 €	54,07	70,95
CENTRE BOURG	DEPENSES	2 920,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00	0,00
	RECETTES	2 920,00 €	1 320,00 €	0,00 €	45,21	45,21
ASSAINISSEMENT	DEPENSES	262 555,00 €	54 163,98 €	37 353,00 €	20,63	34,86
	RECETTES	262 555,00 €	219 984,76 €	34 895,00 €	83,79	97,08
CHESNOT	DEPENSES	1 314 263,00 €	1 147 336,89 €	0,00 €	87,30	87,30
	RECETTES	1 314 263,00 €	520 494,23 €	0,00 €	39,60	39,60
TOTAL DEPENSES		4 141 830,00 €	2 073 065,36 €	666 990,34 €	50,05	66,16
TOTAL RECETTES		4 141 830,00 €	2 127 064,49 €	467 434,85 €	51,36	62,64
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00 €	53 999,13 €	-199 555,49 €		

### VUE DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

RECETTES	CHAPITRES	BUDGETE	REALISE	RAR2023A 2024	TAUX REALISATION	TAUX REALISATION AVEC RAR
Reprise résultat 2022	001	354 806,20 €	354 806,20 €		100,00	100,00
Dotations, fonds divers et réserves	10	760 623,84 €	767 496,72 €	0,00 €	100,90	100,90
Subventions d'investissement	13	571 684,79 €	20 496,79 €	467 434,85 €	3,59	85,35
Emprunts et dettes assimilées	16	520 840,35 €	793,98 €	0,00 €	0,15	0,15
autres immo financières	27	1 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00	0,00
Produit des cessions	024	414 210,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00	0,00
Virement de la section de fonctionnement	021	669 570,59 €	0,00 €		0,00	0,00
Opérations ordre-intégration	041	60 000,00 €	0,00 €		0,00	0,00
Amortissement des immobilisations + Produits des cessions	040	268 000,00 €	258 976,57 €		96,63	96,63
Opérations ordre suite cession	040	0,00 €	204 000,00 €		-	-
Comptes de stocks	040	520 494,23 €	520 494,23 €		100,00	100,00
Immo corporelles	21	0,00 €	0,00 €		0,00	0,00
TOTAL RECETTES		4 141 830,00 €	2 127 064,49 €	467 434,85 €	51,36	62,64

## VUE DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

DEPENSES	CHAPITRES	BUDGETE	REALISE	RAR 2023 A 2024	TAUX REALISATION	TAUX REALISATION AVEC RAR
Reprise résultat 2022	001	520 494,23 €	520 494,23 €		-	-
Dotations, fonds divers et réserves	10	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00	0,00
Emprunts et dettes assimilées	16	278 103,00 €	271 692,08 €	0,00 €	97,69	97,69
Immobilisations incorporelles	20	313 923,98 €	128 232,76 €	107 291,52 €	40,85	75,03
Subvention équipements	204	0,00 €	0,00 €		0,00	0,00
Immobilisations corporelles	21	670 606,12 €	162 662,54 €	136 817,19 €	24,26	44,66
Immobilisations en cours	23	1 479 701,90 €	345 975,89 €	422 881,63 €	23,38	51,96
Autres immobilisations financières	27	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00	0,00
Comptes de stocks des en-cours	040	793 768,77 €	626 842,66 €		78,97	78,97
Opérations ordre amort sub	040	18 232,00 €	17 165,20 €		94,15	94,15
Opérations ordre suite cession	040	0,00 €	0,00 €		-	-
Opérations ordre-intégrations	041	60 000,00 €	0,00 €		0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>4 141 830,00 €</b>	<b>2 073 065,36 €</b>	<b>666 990,34 €</b>	<b>50,05</b>	<b>66,16</b>

### III. L'exécution de la section de fonctionnement

Les recettes et dépenses de la section de fonctionnement sont décrites à travers les tableaux ci-dessous.

### VUE GLOBALE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

BUDGET	TYPES DEPENSES/ RECETTES	BUDGETE	REALISE	TAUX REALISATION
PRINCIPAL	DEPENSES	3 507 116,00 €	3 401 367,16 €	96,98
	RECETTES	3 507 116,00 €	3 801 144,18 €	108,38
CENTRE BOURG	DEPENSES	77 783,00 €	0,96 €	0,00
	RECETTES	77 783,00 €	81 393,12 €	104,64
ASSAINISSEMENT	DEPENSES	87 690,00 €	61 826,23 €	70,51
	RECETTES	87 690,00 €	105 723,95 €	120,57
CHESNOT	DEPENSES	1 781 050,00 €	725 157,90 €	40,72
	RECETTES	1 781 050,00 €	1 614 119,25 €	90,63
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>5 453 639,00 €</b>	<b>4 188 352,25 €</b>	<b>76,80</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>5 453 639,00 €</b>	<b>5 602 380,50 €</b>	<b>102,73</b>
<b>RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>1 414 028,25 €</b>	

## VUE DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

RECETTES	CHAPITRES	BUDGET E	REALISE	TAUX REALISATION
Reprise résultat 2022 .....	002	1 136 199,96 €	1 136 199,96 €	100
Atténuation de charges .....	013	61 000,00 €	78 082,33 €	128,00
Produits des services et du domaine .....	70	294 283,22 €	360 336,71 €	122,45
Impôts et taxes .....	73	1 828 926,00 €	1 856 028,78 €	101,48
Dotations, subventions, participations .....	74	1 186 284,00 €	1 184 153,21 €	99,82
Autres produits de gestion courante .....	75	132 210,05 €	138 730,35 €	104,93
Produits financiers .....	76	15,00 €	25,14 €	167,60
Produits exceptionnels .....	77	2 720,00 €	204 142,73 €	7505,25
Reprise sur provision .....	78	0,00 €	673,43 €	-
Variation des stocks+ amortissement .....	042 / 043	812 000,77 €	644 007,86 €	79,31
<b>TOTAL RECETTES .....</b>		<b>5 453 639,00 €</b>	<b>5 602 380,50 €</b>	<b>102,73</b>

## VUE DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

DEPENSES	CHAPITRES	BUDGET E	REALISE	TAUX
Charges à caractère général .....	011	1 704 383,18 €	1 051 605,15 €	61,70
Charges de personnel .....	012	1 833 438,00 €	1 708 724,26 €	93,20
Atténuation de produits .....	014	142 900,00 €	140 700,93 €	98,46
Autres charges de gestion courante .....	65	261 103,00 €	253 705,89 €	97,17
Charges financières .....	66	50 150,00 €	49 372,16 €	98,45
Charges exceptionnelles .....	67	2 500,00 €	773,06 €	30,92
Provisions .....	68	1 100,00 €	0,00 €	0,00
Virement à la section d'investissement .....	023	669 570,59 €	0,00 €	0,00
Dotations aux amortissements .....	042	268 000,00 €	258 976,57 €	96,63
Opérations d'ordre a l'intérieur section .....	043	0,00 €	0,00 €	-
Variation des stocks .....	042	520 494,23 €	724 494,23 €	139,19
<b>TOTAL DEPENSES .....</b>		<b>5 453 639,00 €</b>	<b>4 188 352,25 €</b>	<b>76,80</b>

### IV. Détermination du résultat brut de clôture et du résultat net 2023

Le résultat brut correspond au solde des exécutions 2023 en ajoutant le déficit ou l'excédent du résultat 2022.

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 035-213500408-20240408-PV\_CM\_MARS-DE

Après intégration des recettes émises et des dépenses global de clôture au 31 décembre 2023 s'élève à **1 468 027,38 €**, tous budgets confondus.

Le résultat net correspond au résultat brut ajouté des restes à réaliser.

La prise en compte du solde des restes à réaliser (en recettes 467 434,85 € et en dépenses 666 990,34 €) permet de calculer le résultat net cumulé, soit **1 268 471,89 €** tous budgets confondus, dont l'affectation fera l'objet d'une délibération particulière.

MOUVEMENTS REELS ET MOUVEMENTS D'ORDRE	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET CENTRE BOURG	BUDGET ASSAINISSEMENT	BUDGET CHESNOT	TOTAUX
<b><u>RESULTAT BRUT</u></b>					
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
DEPENSES .....	871 564,49	0,00	54 163,98	626 842,66	<b>1 552 571,13</b>
RECETTES .....	1 081 233,05	0,00	170 531,01	520 494,23	<b>1 772 258,29</b>
RESULTAT ANTERIEUR (001) .....	304 032,45	1 320,00	49 453,75	-520 494,23	<b>-165 688,03</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT (a) .....</b>	<b>513 701,01</b>	<b>1 320,00</b>	<b>165 820,78</b>	<b>-626 842,66</b>	<b>53 999,13</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
DEPENSES .....	3 401 367,16	0,96	61 826,23	725 157,90	<b>4 188 352,25</b>
RECETTES .....	3 721 144,18	15 610,28	102 583,17	626 842,91	<b>4 466 180,54</b>
RESULTAT ANTERIEUR (002) .....	80 000,00	65 782,84	3 140,78	987 276,34	<b>1 136 199,96</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (b) ....</b>	<b>399 777,02</b>	<b>81 392,16</b>	<b>43 897,72</b>	<b>888 961,35</b>	<b>1 414 028,25</b>
<b>RESULTAT BRUT GLOBAL (c=a+b) .....</b>	<b>913 478,03</b>	<b>82 712,16</b>	<b>209 718,50</b>	<b>262 118,69</b>	<b>1 468 027,38</b>
<b><u>RESTES A REALISER</u></b>					
DEPENSES (d) .....	629 637,34	0,00	37 353,00	0,00	<b>666 990,34</b>
RECETTES (e) .....	432 539,85	0,00	34 895,00	0,00	<b>467 434,85</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT (f=d-e) ou EXCEDENT DE FINANCEMENT (f=e-d)</b>	<b>-197 097,49</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 458,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-199 555,49</b>
<b><u>RESULTAT NET</u></b>					
SECTION D'INVESTISSEMENT (g=a-f) .....	316 603,52	1 320,00	163 362,78	-626 842,66	<b>-145 556,36</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT (h=b) .....	399 777,02	81 392,16	43 897,72	888 961,35	<b>1 414 028,25</b>
<b>TOTAL (i=g+h) .....</b>	<b>716 380,54</b>	<b>82 712,16</b>	<b>207 260,50</b>	<b>262 118,69</b>	<b>1 268 471,89</b>

Hors la présence de Madame la Maire, sous la Présidence de Yoan AUBERT, adjoint au Maire, après présentation et vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- acte la présentation faite des comptes administratifs,
- constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

### 1.3- Affectation du résultat de l'exercice 2023. (n° 022/2024).

La détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice 2023, au vu du compte administratif.

L'arrêté des comptes permet de déterminer :

- le résultat de la section de fonctionnement,
- le solde d'exécution de la section d'investissement,
- les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

L'affectation du résultat de fonctionnement vise à réaliser effectivement l'autofinancement qui avait été prévu dans les documents budgétaires de l'année 2023.

Le compte administratif 2023 fait apparaître les résultats repris dans le tableau ci-après :

MOUVEMENTS REELS ET MOUVEMENTS D'ORDRE	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET CENTRE BOURG	BUDGET ASSAINISSEMENT	BUDGET CHESNOT	TOTAUX
<b><u>RESULTAT BRUT</u></b>					
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
DEPENSES .....	871 564,49	0,00	54 163,98	626 842,66	<b>1 552 571,13</b>
RECETTES .....	1 081 233,05	0,00	170 531,01	520 494,23	<b>1 772 258,29</b>
RESULTAT ANTERIEUR (001) .....	304 032,45	1 320,00	49 453,75	-520 494,23	<b>-165 688,03</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT (a) .....</b>	<b>513 701,01</b>	<b>1 320,00</b>	<b>165 820,78</b>	<b>-626 842,66</b>	<b>53 999,13</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
DEPENSES .....	3 401 367,16	0,96	61 826,23	725 157,90	<b>4 188 352,25</b>
RECETTES .....	3 721 144,18	15 610,28	102 583,17	626 842,91	<b>4 466 180,54</b>
RESULTAT ANTERIEUR (002) .....	80 000,00	65 782,84	3 140,78	987 276,34	<b>1 136 199,96</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (b) ....</b>	<b>399 777,02</b>	<b>81 392,16</b>	<b>43 897,72</b>	<b>888 961,35</b>	<b>1 414 028,25</b>
<b>RESULTAT BRUT GLOBAL (c=a+b) .....</b>	<b>913 478,03</b>	<b>82 712,16</b>	<b>209 718,50</b>	<b>262 118,69</b>	<b>1 468 027,38</b>
<b><u>RESTES A REALISER</u></b>					
DEPENSES (d) .....	629 637,34	0,00	37 353,00	0,00	<b>666 990,34</b>
RECETTES (e) .....	432 539,85	0,00	34 895,00	0,00	<b>467 434,85</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT (f=d-e) ou EXCEDENT DE FINANCEMENT (f=e-d)</b>	<b>-197 097,49</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 458,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-199 555,49</b>
<b><u>RESULTAT NET</u></b>					
SECTION D'INVESTISSEMENT (g=a-f) .....	316 603,52	1 320,00	163 362,78	-626 842,66	<b>-145 556,36</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT (h=b) .....	399 777,02	81 392,16	43 897,72	888 961,35	<b>1 414 028,25</b>
<b>TOTAL (i=g+h) .....</b>	<b>716 380,54</b>	<b>82 712,16</b>	<b>207 260,50</b>	<b>262 118,69</b>	<b>1 268 471,89</b>

Voici la répartition du résultat par budget :

**BUDGET PRINCIPAL**

	Résultat de l'exercice 2023 (a)	Résultat antérieur (b)	Résultat brut cumulé 2023 (a+b)	Solde des reports (c)	Résultat net cumulé 2023 (a+b+c)
Section d'investissement	209 668,56 €	304 032,45 €	513 701,01 €	-197 097,49 €	316 603,52 €
Section de fonctionnement	319 777,02 €	80 000,00 €	399 777,02 €	0,00 €	399 777,02 €
					716 380,54 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, décide l'affectation suivante :

- Recette d'investissement 001 pour 513 701,01 €,
- Affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement : Recette au compte 1068 pour 319 777,02 €,
- Reprise du résultat excédentaire de la section de fonctionnement : Recette au compte 002 pour le solde soit 80 000,00 €.

**BUDGET CENTRE BOURG**

	Résultat de l'exercice 2023 (a)	Résultat antérieur (b)	Résultat brut cumulé 2023 (a+b)	Solde des reports (c)	Résultat net cumulé 2023 (a+b+c)
Section d'investissement	0,00 €	1 320,00 €	1 320,00 €	0,00 €	1 320,00 €
Section de fonctionnement	15 609,32 €	65 782,84 €	81 392,16 €	0,00 €	81 392,16 €
					82 712,16 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, décide l'affectation suivante :

- Recette d'investissement 001 pour 1 320,00 €,
- Reprise du résultat excédentaire de la section de fonctionnement : Recette au compte 002 pour le solde soit 81 392,16 €.

## BUDGET ASSAINISSEMENT

	Résultat de l'exercice 2023 (a)	Résultat antérieur (b)	Résultat brut cumulé 2023 (a+b)	Solde des reports (c)	Résultat net cumulé 2023 (a+b+c)
Section d'investissement	116 367,03 €	49 453,75 €	165 820,78 €	-2 458,00 €	163 362,78 €
Section de fonctionnement	40 756,94 €	3 140,78 €	43 897,72 €	0,00 €	43 897,72 €
					<b>207 260,50 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, décide l'affectation suivante :

- Recette d'investissement 001 pour 165 820,78 €,
- Affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement : Recette au compte 1068 pour 43 897,72 €.

## BUDGET CHESNOT

	Résultat de l'exercice 2023 (a)	Résultat antérieur (b)	Résultat brut cumulé 2023 (a+b)	Solde des reports (c)	Résultat net cumulé 2023 (a+b+c)
Section d'investissement	-106 348,43 €	-520 494,23 €	-626 842,66 €	0,00 €	-626 842,66 €
Section de fonctionnement	-98 314,99 €	987 276,34 €	888 961,35 €	0,00 €	888 961,35 €
					<b>262 118,69 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, décide l'affectation suivante :

- Reprise du résultat déficitaire de la section d'investissement : Dépense au compte 001 pour 626 842,66€,
- Reprise du résultat excédentaire de la section de fonctionnement : Recette au compte 002 pour 888 961,35 €.

**1.4- Délibération autorisant Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent). (n° 023/2024).**

Les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du CGCT précisent :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2023 : 2 177 586,00 €

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 544 396,50 € (< 25% x 2 177 586,00 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, autorise Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget principal 2024 :

# COMMUNE DE BRETEIL

Envoyé en préfecture le 10/04/2024  
 Reçu en préfecture le 10/04/2024  
 Publié le  
 ID : 035-213500408-20240408-PV\_CM\_MARS-DE

CHAPITRE	Libellé comptable	BP 2023	Autorisations 2024	Dépenses détaillées
20	Immobilisations incorporelles	202 968,98 €	50 742,24 €	Rappel de la délibération du 12 février 2024 : <b>929,88 € HT</b>  Marché de maîtrise d'œuvre - ZAC Multi sites - Tranche optionnelle n°6 : évaluation environnementale pour un montant de 17 850 HT (compte 2031)  <b>TOTAL = 18 779,88 € HT</b>
21	Immobilisations corporelles	519 960,12 €	129 990,03 €	Rappel de la délibération du 12 février 2024 : <b>54 804,48 € HT</b>  - Travaux électriques école maternelle pour un montant de 700 € HT (compte 21351)  - Pièce attelage pour tracteur pour un montant de 3 009,60 € HT (compte 21828)  - Matériel de bureau pour support ordinateur portable pour un montant de 100,00 € HT (compte 21838)  - Équipement électroménager pour le restaurant municipal pour un montant de 1 500,00 € HT (compte 2188)  <b>TOTAL = 60 114,08 € HT</b>
23	Immobilisations en cours	1 386 424,90 €	346 606,23 €	
<b>TOTAL</b>		<b>2 109 354,00 €</b>	<b>527 338,50 €</b>	<b>TOTAL = 78 893,96 € HT</b>

**1.5- Renouvellement adhésion à la Fondation du Patrimoine – Année 2024. (n° 24/2024)**

La Fondation du Patrimoine a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité, public et privé, par le biais d'un dispositif d'aides financières, en collaboration avec les collectivités et les services de l'Etat.

Cette fondation apporte son soutien aux projets de restauration du patrimoine des collectivités au travers de différentes interventions :

- Participation au financement des travaux,
- Mobilisation autour du mécénat,
- Actions de sensibilisation à la sauvegarde du patrimoine auprès de la population.

L'adhésion à la Fondation du Patrimoine permet à la collectivité de bénéficier d'une aide financière et technique ainsi que des réseaux de mécènes qui la composent. Au regard du nombre d'habitants de la Commune, le montant de la cotisation annuelle s'élève à 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide :

- de renouveler l'adhésion de la commune de BRETEIL à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2024,
- d'autoriser Madame la Maire à signer toutes les conventions de partenariat avec la Fondation du Patrimoine ainsi que les conventions de mécénat avec les partenaires pressentis,
- d'autoriser la Fondation du Patrimoine à collecter des fonds pour le compte de la commune de BRETEIL.

**II – URBANISME ET TRAVAUX.**

**2.1- Emplacement réservé n°2 au PLUi-H – Extension du cimetière– décision sur l'exercice d'un droit de délaissement. (n° 025/2024).**

Un emplacement réservé (n°2), d'une surface de 678 m<sup>2</sup>, à proximité directe du cimetière est inscrit au PLUi-H. Son objet porte sur l'extension du cimetière. Il grève la partie Nord des parcelles cadastrées section AA n°205 et n°206, deux propriétés privées.

Parcelle	Adresse	Superficie estimée de l'emplacement réservé
AA 205	43 rue de Montfort	607 m <sup>2</sup>
AA 206	45 rue de Montfort	71 m <sup>2</sup>
TOTAL		678 m <sup>2</sup>



Considérant l'ensemble des éléments précités, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité décide de :

- renoncer à l'emplacement réservé n°2 sur la parcelle cadastrée AA n°205 au profit des propriétaires ayant fait valoir l'usage de leur droit de délaissement,
- donner pouvoir à Madame la Maire pour signer tout document se rapportant à ce renoncement.

### III – RESSOURCES HUMAINES.

#### 3.1- Aide du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique. (n° 026/2024).

Le Conseil Municipal est informé de l'attribution par le FIPHFP (Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) d'un financement de 1700,00 € au bénéfice d'un agent présentant un handicap qui en a sollicité la demande.

Le versement de cette somme interviendra sur le compte de la collectivité sur présentation par le bénéficiaire d'une facture acquittée et autres justificatifs.

Le Conseil Municipal en prend acte et s'engage à reverser la somme correspondante à l'agent concerné.

### Informations diverses

- Elections européennes – 9 juin 2024 – permanences des bureaux de vote.

Le tableau des permanences pour la tenue des bureaux de vote sera envoyé fin avril à l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Le mois de Mai étant combiné à la préparation du Breteil Mag' et coupé par des jours fériés, le service souhaite anticiper l'organisation du scrutin. Pour celles et ceux qui ont des impératifs de créneaux horaires pour la tenue d'une permanence de 2h30 le dimanche 9 juin, merci d'en faire part au plus vite.

- Information – rapport de la LPO sur le site du Fresne.


L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à 21 heures 20 minutes.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le  
**Lundi 8 avril 2024 à 20h30.**

*La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le  
**Jeudi 14 mars 2024 à 19h30** salle JUGUET à l'hôtel Montfort Communauté*

## CLOTURE DE SEANCE

Procès-verbal validé par le Conseil Municipal lors de sa séance  
du 8 avril 2024

FONCTION	NOM	PRÉNOM	SIGNATURE
MAIRE	OZOUX	Isabelle	
SECRETAIRE DE SÉANCE	THEBAULT	Alain	